

CROSS

National de REIMS

Dimanche 16 décembre 2007

Au Parc de Champagne*

Organisé

par la

Ville de Reims

et

L'EFSRA



Epreuve
comptant pour le
Challenge
Départemental
de Cross de
la Marne.

Ouvert à tous

Inscriptions et renseignements :

- EFSRA - 25 rue Raymond Poincaré - Stade Georges Hébert - B.P. 21 - 51873 REIMS Cédex 03
Tél. : 03.26.09.22.41. ♦ E-mail : contact@efsra.com ♦ Site internet : www.efsra.com
- Sur place uniquement pour le CROSS NATIONAL DE LA VILLE DE REIMS

Le Cross National de Reims sera également support des régionaux de cross UFOLEP, qualificatif pour les championnats de France UFOLEP.

Plus d'infos sur le site officiel de l'EFS Reims Athlétisme (rubrique « événements »)...

www.efsra.com

* Parc de Champagne, 10 avenue du Général Giraud à Reims.

PROGRAMME

			Course
10H50	Juniors garçons (1989-1990) Vétérans garçons (1968 et avant)	5880 m 5880 m	(1)
11H30	Relais Cross. 4 coureurs. éveil athlétique, poussins (1997 à 2000)	4000 m	(2)
12H00	Benjamines (1995-1996)	1420 m	(3)
12H15	Benjamins (1995-1996)	1420 m	(4)
12H30	Minimes filles (1993-1994) Cadettes (1991-1992)	2340 m 3400 m	(5)
13H00	Minimes garçons (1993-1994) Cadets (1991-1992)	2340 m 3400 m	(6)
13H35	Juniors, espoirs, seniors vétérans filles (1990 et avant)	4250 m	(7)
14H15	Course open hommes et femmes juniors, espoirs, seniors, vétérans (1990 et avant)	4680 m	(8)
14H45	Espoirs, seniors garçons (1969-1988)	8820 m	(9)

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant le 12 décembre 2007 à

EFSRA - 25 rue Raymond Poincaré - Stade Georges Hébert - B.P. 21 - 51873 REIMS Cédex 03

Tél. : 03.26.09.22.41. ♦ Fax. : 03.26.06.28.99. ♦ E-mail : contact@efsra.com

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Année de naissance : Nationalité :

Masculin Féminin Course n° :

Licencié FFA : OUI NON N° Licence :

Nom du club : N° du club FFA :

Licencié d'une autre Fédération : (fournir la photocopie de la licence)

Non licencié :

Engagements : Droit d'engagement - 3€* (5€ sur place) à l'ordre de l'EFSRA.

Licenciés : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Non Licenciés : Les non-licenciés doivent obligatoirement fournir un certificat médical (photocopie acceptée) de non contre indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an.